

L'objectif

Développer la plantation de bandes ligno-cellulosiques (BLC) sur territoire normand et lutter collectivement contre l'érosion des sols.

Améliorer l'expérience dans le domaine afin de mettre à disposition des exploitants agricoles des références locales, testées en conditions réelles, et d'élaborer des conseils de mise en œuvre de ces cultures.

Le public

- Exploitants agricoles
- Conseillers

Le projet

Les BLC sont des cultures de plantes pérennes, à croissance rapide et à forte production biologique. Elles peuvent être exploitées pendant plus de 20 ans avec une récolte tous les 1 à 2 ans. Les espèces plantées sont par exemple du saule ou du miscanthus. Ces cultures sont généralement plantées en bandes ou en petites parcelles.

Elles offrent plusieurs avantages :

- environnementaux : lutte contre l'érosion, protection de la qualité de l'eau, création de zones de refuge pour la biodiversité agricole, stockage du carbone...
- économique : production de biomasse pour diverses filières (paillage horticole, chauffage collectif, litière...).
- social : création d'activité supplémentaire (récolte des BLC), diminution de la contrainte de travail quotidien (réduction du paillage avec l'utilisation du miscanthus)
- sociétal : réponse aux demandes du grand public sur les problématiques environnementales.

De 2011 à 2014, la Chambre d'agriculture a lancé des expérimentations sur la mise en place des BLC pour deux objectifs principaux : lutter contre l'érosion des sols et apporter une rentabilité économique à ces surfaces.

Suite à cette première phase, entre 2015 et 2019, la Chambre a commencé à déployer largement les plantations de BLC.

Des références et des retours d'expériences sont chaque année capitalisés depuis 2011 en Seine-Maritime afin de développer les filières de valorisation. L'objectif est maintenant de multiplier les filières locales de valorisation afin de créer les débouchés suffisants pour les agriculteurs. Cela passera par la communication sur les différentes utilisations de la biomasse.

Pour porter ces filières, une association d'agriculteurs labellisée GIEE a été créée. Elle est notamment une actrice centrale de la filière bois énergie de TCCR de saule.

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



En partenariat avec :



Les chiffres clés

En 2019, sur le département de la Seine-Maritime, le projet a permis la plantation de :

- **17 km** de saules en bandes + **7,5 ha** en petites parcelles
- **12 km** de miscanthus en bandes + **6,5 ha** en petites parcelles
- **32 agriculteurs** accompagnés dans la plantation de BLC

En 2019, sur le département de la Seine-Maritime, le projet a permis la récolte de :

- **3 ha** de saules produisant 70 tonnes de bois vendues pour une valorisation en chaufferie

En image



Récolte de saules – janvier 2019



Plantation de miscanthus – mai 2019

En savoir plus

Le projet

Bastien LANGLOIS - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
02 35 59 47 52 – bastien.langlois@normandie.chambagri.fr

L'action AE02 « **Energie et biomasse** » du PRDAR Normand

Anne WALLRICH - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
02 35 65 78 70 – anne.wallrich@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr